

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 1^{er} FEVRIER 2022

Convocations adressées le : 26 janvier 2022

Nombre de délégués titulaires présents : 5 (ordre du jour 1 à 4) ; 7 (ordre du jour 5) ;
6 (1 sortie pendant ordre du jour 5)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents :
2 (ordre du jour 1 à 4) ; 1 (ordre du jour 5)

Nombre de pouvoirs attribués : 1

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 8 (ordre du jour 1 à 4) ; 8 (ordre du
jour 5 : également 8 car 1 sortie en cours de point)

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents en présentiel :

Alain BENARD; Franck MAZET.

Délégués en visioconférence :

Wilfried SCHWARTZ; Lionel AUDIGER; Christophe BOULANGER;
Armelle GALLOT-LAVALLEE; Michel GILLOT; Brigitte PINEAU.

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER; Evelyne DUPUY (ordre du jour 1 à 4).

Suppléants sans voix délibérative :

Michel PADONOU.

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Christophe BOULANGER pour Emmanuel DENIS.

Absents excusés :

Frédéric AUGIS; Ludovic BOURDIN; Corinne CHAILLEUX ; Emmanuel DENIS;
Emmanuel FRANCOIS; Patrick LEFRANCOIS; Sébastien MARAIS;
Laurent RAYMOND; Nathalie SAVATON.

Secrétaire de séance :

Franck MAZET.

Information :

En début de séance et avec l'accord des délégués, le point 2 de l'ordre du jour « Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2022 (DOB) » a été déplacé en point 5.

C 22/02/02– TRANSPORT – CONVENTION DE SERVITUDE GAZ POUR LE PASSAGE DE CANALISATION GAZ ET TOUS ACCESSOIRES SUR LA PARCELLE AS181 AINSI QUE LEUR ENTRETIEN POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ D'UNE STATION GNC

Monsieur Christophe BOULANGER, 1^{er} Vice-Président, présente le rapport suivant :

Le **Syndicat des Mobilités de Touraine** a souhaité construire une station de compression et de distribution de gaz naturel comprimé (GNC) pour ravitailler une flotte de 45 nouveaux bus sur le site du dépôt bus de Saint Pierre des Corps.

Un contrat de raccordement au réseau de distribution public de gaz naturel a été signé avec **GRDF** le 26 mars 2021 pour convenir des caractéristiques des ouvrages de raccordement à construire et autres travaux liés au projet ainsi que de la participation financière du SMT.

Par délibération du 24 juin 2021, le Comité Syndical a autorisé la signature de la convention de servitude gaz pour le passage de canalisation gaz et tous accessoires ainsi que leur entretien pour la distribution publique de gaz d'une station GNC.

Or, le projet a évolué suite à une modification de l'implantation du poste réseau GRDF et de son raccordement qui doit se faire en domaine privé sur la parcelle AS181.

Aussi, un nouveau projet de convention de servitude gaz d'utilité publique doit être soumis à votre approbation.

Il s'agit d'une servitude gaz de distribution permettant le passage d'une canalisation gaz sur une longueur de 1 m pour l'alimentation du poste client, sur une longueur de 2 m pour l'alimentation du poste Réseau ainsi que l'implantation d'un poste réseau GRDF et tous accessoires sur la parcelle AS181, leur entretien, leur remplacement, avec tous les droits et pouvoirs au service de cette finalité.

La convention prendra effet à compter du jour du démarrage des travaux, étant entendu que la durée de l'exploitation est fixée par le bénéficiaire de la servitude, et ses ayants droit, et que cette exploitation a vocation à la perpétuité.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

- **ANNULE et REMPLACE** la convention initialement approuvée par le Comité Syndical du 24 juin 2021,

- **ACCEPTE** les conditions de GRDF proposées dans la convention de servitude gaz jointe en annexe,

- **APPROUVE** la convention de servitude qui définit les modalités de fonctionnement, jointe en annexe,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte pris en exécution de la présente délibération.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,



Laurence MARIN

